ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMERATION



Le Président

PM/CC

d'Espace Communautaire Lons Agglomération

Arrêté P 2021-004

- VU

Collectivités Code Général des le

territoriales. notamment articles ses

L. 5211-9 et R. 21.22-8,

DÉLÉGATION DE FONCTIONS

Objet:

- VU

La délibération n° DCC-2020-063 en date du 16 juillet 2020 portant délégation

d'attribution du Conseil Communautaire au

Président.

M. Pierre GROSSET

- VU

1^{er} Vice-président en charge de la Transition écologique et énergétique, de la mobilité douce, de la Santé, de l'Habitat et des Circuits courts

La séance du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle le nombre des Vice-présidents a été fixé à 9 et il a été procédé à l'installation de M. Pierre GROSSET, 1er Vice-président en charge de la Transition écologique et énergétique, de la mobilité douce, de la Santé, de l'Habitat et des Circuits courts,

- CONSIDÉRANT

Parfois l'empêchement de Monsieur le

Président.

ARRÊTE:

Article 1:

Il est donné subdélégation de fonctions, en priorité, à M. Pierre GROSSET, en sa qualité de 1er Vice-président en charge de la Transition écologique et énergétique, de la mobilité douce, de la Santé, de l'Habitat et des Circuits courts, pour ester en justice au nom de Espace Lons Agglomération (ECLA) et notamment pour déposer plainte.

Article 2:

M. le Directeur Général des Services de l'Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs. En outre, une ampliation sera adressée à M. le Comptable public.

Signature: P. GROSSET Lons-le-Saunier, le 18 mars 2021

Claude BORCARD

Paraphe:

Les litiges concernant cet arrêté doivent être portés devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa notification.